

**JOURNAL
DE LA
FEDERATION
SUISSE
DE
SCRABBLE**

**F. S. SC. CASE POSTALE 37
1870 MONTHEY**

24 DECEMBRE 1981

Lettre ouverte à

Messieurs que l'on nomme les "champions français"

Vous avez pu à Montreux disputer un championnat dans d'excellentes conditions matérielles, vous avez bénéficié de conditions techniques irréprochables et il vous a été réservé un accueil chaleureux. On ne vous a pas ménagé applaudissements et admiration pour votre talent. Tout cela est normal et vous était dû.

Pourtant, ce crédit de confiance que vous possédiez, vous avez cru pouvoir en abuser au détriment des organisateurs du tournoi, des dirigeants de votre fédération, des joueurs des autres équipes, des spectateurs, et j'ajouterais volontiers au détriment du Scrabble et de son image. C'est chacun de vous, individuellement, qui est maintenant débiteur.

Vous ne pouviez rien reprocher au déroulement de votre épreuve aussi, en prenant pour prétexte un vice de forme et une erreur -loyalement reconnus- concernant UNE AUTRE EPREUVE vous avez pratiqué l'amalgame. C'est un moyen irrecevable.

En usant de l'influence de votre nombre et de votre talent vous avez cherché à utiliser la force contre la règle.

En voulant contraindre vos dirigeants à décider contre le règlement, vous choisissiez l'arbitraire contre le droit sans même vous rendre compte que vous vous seriez alors privés de votre meilleure protection : le règlement.

Le Comité Directeur de la F.I.S.F. alors en place, et que présidait H. Wouters, a tranché en droit et non en tenant compte de la facilité ou d'une quelconque "politique des copains". Vous devriez l'en remercier comme je le fais moi-même ici.

Vous pouviez attirer -même solennellement- l'attention des dirigeants sur l'erreur commise -et, dans ce cas, les joueurs des autres équipes vous auraient suivis-, vous pouviez demander que l'on veille désormais à ce que de telles erreurs ne puissent se représenter, mais je ne pense pas -très sincèrement- que vous aviez le droit de vous déconsidérer ainsi.

Par votre attitude, vous avez rendu indéfendable une protestation qui eut été indiscutable.

Appelé depuis à assumer la présidence de la F.I.S.F. soyez certains que si je m'attacherai à ce que soient établis des règlements précis, je me ferai un devoir -comme l'a fait ici H. Wouters et son Comité- de les respecter quelque moyen de pression que l'on chercherait à utiliser.

Philippe LORMANT

Président de la F.I.S.F.

MONTRE UX, TOURNOI INTERNATIONAL, finale lère manche

T I E U A O R			
- U C F L P R E	TOUERA I	H 3	66
P C + D N X A E	FLEUR	G 9	22
C D + W L E O S	PENAU X	12 C	54
C D E + A L M O	SLOW	14 G	42
A E E T I N V	MOUCLADE	5 F	74
B D E E G S K	DEVIANTE	L 5	76
D K + E J Q M O	BEIGES	8 J	27
- O F S R R A Y	KENDO	10 J	37
O F R + E I S ?	RAY S	N 2	39
A I B G H Q E	FOR(C)ITES	3 C	74
G Q + E V A N ?	EBAHI	4 A	39
- N O E E A T R	VAG(I)	1 L	48
E P U H T Q M	ETONNERA	E 8	66
H M P + A T U U	QUETA	15 A	39
T U U + L J Z C	HAMPE	8 A	42
L U C + E I L M	JUTEZ	A 1	63
M I L L + T D R	ECU	15 H	36
D L L R + I S U	MITE	13 B	20
I L L R + I N N	SUD	0 10	22
N N L I + I N S	LIRE	6 E	13
N N N I	LIS	K 12	19
	QUETAI	15 A	13
			931

1. Jean-Marc Begou France 923
2. Franck Pluven France 922
3. Pierre Vignisse Belgique 921
- puis
80. Luy William Suisse 775
86. Hepp Thierry Suisse 749

PARTIE JOUEE AU CLUB DE FRIBOURG, le 25 mai 1981

A A I I R L U			
A + M Y D I G T	LUIRAI	H 3	14
- M M E E G A S	AY	I 6	44
- B E E S M J S	GAMMEES	9 B	69
S E + R I I L N	JAMBES	C 8	32
S I I L N + E O	RELUIRAIS (1)	H 1	27
- H U U A W R E	RELIIONS	1 H	77
A U U R W + H K	AH	10 E	29
K U W + V A R E	HUER	D 12	28
U R E V + O Z I	KAWI	5 E	44
- C C E F I N T	OUVRIREZ	15 A	230
C C T N + A I N	FIEZ	H 12	20
N + U G L E E ?	OCCITAN	M 1	24
- T N R P B U E	FL(I)NGUEE	12 H	74
B + A O N E D X	PURENT	8 J	39
A N D + T T L V	BCXEE	2 D	36
D T T + S F U D	VLAN	6 C	24
D D S T + T O E	FUT	L 4	26
D D T O + A E O	TES	9 K	22
D T A E O + N S	DO	K 5	17
D A E N + D E Q	SPOT	J 7	24
D E E + S O R ?	QUAND	M 11	26
L P T A I	DERO(U)TES	O 3	59
I	PLANT	14 J	26
	NI	N 1	12
			1023

(1) SILURIEN en 4E pour 66 pts.

TIRAGES UNIQUES

B C C E I I L O = A G I I N O R V =
A E I N T T U U = A G H N S T U N =

PARTIE JOUEE A MONTHEY , le 24 novembre 1981

A O Z S L B R			
B O L S + A E N	RAZ	H 6	24
L N O + D I A S	BASEZ	8 D	19
O R S M F R E	LARDIONS	6 F	63
D H K A T E O	FERMOIRS	J 1	64
D E O + ? R S G	KHATS	M 2	24
T A O N P E I	BORD(A)GES	D 8	74
L O C E N U M	DOPAIENT	11 D	94
C N + A A W T U	MOUFLE	1 G	33
A A C N T + V I	WU	2 F	34
P U A C X S E	ENCAVAIT	14 D	71
S P + D T E I N	SCEAUX	8 J	54
D P T + A E N ?	SEINS	15 D	38
E U Y L L I H	ADAP(T)ENT	M 8	74
H U I L + J E M	LAYE	10 L	33
H M + B G E E I	JUMELAI	4 H	46
B E E G M + N S	KHI	2 M	30
B E E M + I Q U	GINS	0 1	35
E M + R E T U O	BIQUE	3 C	46
O R + F T E E R	EMEUTE	0 10	24
E T + L I V	FOIRER	D 1	26
T I	LEVA	7 E	26
	TOI	9 C	7
			949

TIRAGES UNIQUES

A I M M M N O U =	C H I I N P P T =
A I N O O S T Z =	A A C H L S T Z =
B C E I I L M S =	A A C F L M N O =
B C E M O R S Y =	A A C I I L R V =
C E P P T R U U =	A A A C G I N T =

MONTREUX, TOURNOI INTERNATIONAL, finale 2ème manche

A B E E G L U			
- E O U Z N S K	BLAGUEE	H 4	76
K U + D U T N ?	ZONES	11 D	39
D U + A A I I V	KN(O)UT	C 9	60
E E M R I T F	DIVAGUAI	7 D	65
- X R E I N N A	FREMIT	6 J	35
N N I + U R P S	EXTRA	O 4	45
N + O R A E E S	PURINES	L 1	38
O + G L O H I B	SERINERA	K 4	38
H B + M R E E P	IGLOO	12 K	23
E P + E E U I M	RHOMBE	O 10	36
M U E E + I T Y	PIPE	1 L	24
U + A C C E F O	MYELITE	M 9	38
E C + Q V S E N	FOUACE	15 H	42
N Q + T T A R O	VESCE	14 A	34
O R N T + N S U	QAT	13 I	28
T R O S N + W S	UN	15 A	23
S R W N + E E L	OST	F 13	18
L W E N + J D I	PRES	N 1	14
D I L W N + L L	JEU	2 J	26
I L L W + H A ?	LAND	G 6	16
L + A D O T	(S)WAHILI	E 1	36
A T	DOL	D 3	23
	RAY	10 K	12
			789

1.	Ruth Gradom	Belgique	746
2.	Didier Bertrand	France	744
	Franck Pluven	France	744
	puis ...		
20.	Hepp Thierry	Suisse	690
83.	Luy William	Suisse	566

TOURNOI DE GRENOBLE, 6 déc. 81, 2ème manche

E E I M S T Z			
A E F L N R S	ESTIMEZ	H 6	104
A A E U U N X	ENFLERAS	11 D	94
U E + A O E K R	ANAUZ	G 7	53
U R E E + A H S	MOKA	10 H	63
A U + E O I C G	HERSE	C 9	36
C I A + I M G E	JOUEE	D 8	51
- A A I U P S T	ECIMAI	4 E	27
E I O L N N V	TUPAIAS	L 4	105
N O + E B S H W	VELIN	14 B	29
H B E + O F R R	WONS	3 C	28
- E E C L N T Q	FORER	15 E	31
- A D I H G M V	CLIENT	8 J	24
H I M D + A I ?	VAGI	H 1	24
M A ? + B E O T	HINDI	E 1	30
E E U D R R S	TOMBATE(S)	O 8	83
E E U Q T T ?	VERDURES	1 H	89
T ? + B I L L O	QUETEE	14 J	58
L L + U Y D N P	OBIT(S)	6 A	21
P U N + G	LLOYD	A 4	48
	PU	15 A	17
			<u>1015</u>

CLASSEMENT GENERAL (top : 1'861) --161 joueurs--

1.	Claude DEL	Grenoble	1'815
	Patrick VIGROUX	Montpellier	"
3.	Didier CLERC	Grenoble	1'814
4.	Philippe DELAS	St-Etienne	1'785
5.	J.-Henri MURACCIOLE	Paris	1'780
6.	Charles COLONNA	St-Etienne	1'777
7.	Phil. SPILTHOREN	Aix-Bains	1'763
8.	Hervé MOLLARD	Grenoble	1'756
9.	J.-Marc BEGOUD	Grenoble	1'754
10.	Michel PIALAT	Paris	1'750
11.	Bernard CARO	Paris	1'746
12.	Roger MARTINET	St-Etienne	1'740
13.	Michel LEWANDOWSKI	Lyon	1'735
14.	Frank PLUVEN	Paris	"
15.	Michel LAHMI	Paris	1'729
30.	Camille RITHNER	Monthey	1'685
31.	Gisèle PITTET	Onex	1'682
32.	Danièle DORSANZ	Monthey	1'678
34.	Henri WALTENSPUHL	Onex	1'675
39.	Anne POSSOZ	Onex(B)	

(les autres Helvètes se placent autour du 100 ème rang)

S O ? L R U O			
N S U A D E ?	ROUL(O)NS	H 3	64
E E E A D O N	(C)ANDEURS	3 B	70
A E E N O + F W	DEROULONS	H 1	27
O W + E A U R Z	FANEE	4 A	34
A U W + E E I N	FOREZ	A 4	51
A E E I U + X V	WON	7 G	23
A E E I + L M V	VEUX	2 G	43
M I + A E E U R	DEVALEE	E 3	22
E + Q E U P N A	MUERA I	D 9	17
E E B U H T I	PANIQUEE	14 A	88
B I T + O L L R	HUEE	15 H	36
T O + S E I C G	BRILLE	J 10	16
S S R I M N C	COGITES	L 9	81
B N I O D F C	MISERONS	11 A	68
C I N D B + E R	FOU	10 F	29
B C D E R + A K	IN	15 A	20
D E C A R + P J	KOB	F 10	34
J D C + A L E S	PLATRE	13 I	22
- D I T T L Y M	JACEES	N 10	62
M I T T L D + H	AY	6 E	31
H M D T T + I T	IL	12 A	13
H M D T T I + A	MUERA IT	D 9	9
T T M I D + A I	HA	O 14	26
M D I I T T + G	AY	F 5	16
T T I M D + T T	ZIG	8 A	13
	MI	M 8	9
			924

LES RESULTATS DU TOURNOI DU SEUJET PARAITRONT DANS LE JOURNAL DE JANVIER

*
* *
*

Le triolet

Sous ce titre, un petit jeu constitué de 3 questions; les réponses devront être remises, par écrit, lors du tournoi de Lancy-Carouge, au sous-signé qui se fera un plaisir de remettre, en don, une récompense de sa fabrication, à l'heureux gagnant.

Camille Rithner

1. Le langage des fleurs : quelle fleur symbolise la tendresse ?
2. Anniversaires de mariage : 1 an de mariage ?
3. Quel mot répond à la définition : gâteau au fromage de Gruyère (P.C.I.)

PARTIE JOUEE A MONTHEY, 1e 29.9.81

A E L N O R U			
A A E I N S T	ENROULA	H 4	66
D E E O S U V	ANEANTIS	5 D	82
A C E H I P U	DEVOUES	11 B	80
E E I O R U X	EPLUCHAI	9 F	70
E O R + B E E S	VIEUX	D 11	54
A F I I N P Y	OBEREES	N 3	77
I N P Y + E G U	FAIX	15 A	48
G I P U + E M Q	YEN	O 1	38
- A A L M S T T	PIQUAGE	D 1	40
A L T + O I T ?	MATS	8 A	37
C D D E H I S	P(E)LOTAIT	1 D	77
D D + A E F N ?	CHAISE	L 7	30
B E J K M T U	DEFEND(R)A	13 C	76
- E N O O R V W	TECK	J 7	35
E O R V + B M Z	WON	M 1	30
M O R V + L R S	BEEZ	F 3	35
L M R V + G L U	ORS	K 11	25
- J L L L N R A	MUA	10 F	21
L L L R + G I V	JAIN	2 B	23
	GIVRA	B 4	17
			961

 * * * * *
 * * * * *
 * * * * *
 * * * * *

 * * * * *
 * * * * *
 * * * * *
 * * * * *

* C O M I T E F.S.Sc. *

Lors de sa séance du lundi 14 décembre à Ouchy, le comité nouvellement nommé a procédé à la répartition définitive des postes :

Président : Camille Rithner
Vice-Présidente: Jeanine Stettler
Secrétaire : Renée Rey
Trésorière : Liliane Kammacher
Membres : Gisèle Pittet
Jean-Pascal Gobet
Marcel Matthey

Commission d'appel de la F.S.Sc. : Renée Rey, Gisèle Pittet, Camille Rithner

Commission du Règlement à la F.I.S.F. : Jeanine Stettler, Camille Rithner

Commission des Tournois à la F.I.S.F. : Renée Rey, Gisèle Pittet

Journal de la Fédération (Chronique, Jeux, classements) : Renée Rey, Camille Rithner

*

Rectificatif au Règlement du Trophée 1982

Article 7 : série NON-CLASSE : ceux ayant moins de 8 manches (et non 6)(cf A3)

Article 10 : Lors de l'assemblée générale, un prix sera attribué au premier, et au premier seulement, de chaque catégorie (cf Règlement 81, A10).

*

Vérificateurs des comptes F.S.Sc. pour 1982

Pour parer à un oubli lors de la dernière assemblée générale, le comité nomme le club de Carouge, vérificateur des comptes pour l'exercice 1982.

*

Corrections postérieures des tournois

Elles sont maintenues et se déroulent selon un tournoi établi par la secrétaire FSSc

*

Commission d'appel

Le comité F.S.Sc. a créé une commission d'appel pour les tournois.
Pour tout litige, les membres de la Fédération s'adresseront au triumvirat :
Renée Rey, Gisèle Pittet, Camille Rithner.

*

Qualifications pour accéder à la catégorie "élite" lors des championnats du monde

Pourront participer en catégorie "élite" aux championnats du monde. les joueurs ayant atteint 85 % au trophée national et ce, jusqu'à concurrence des 25 joueurs réglementaires.

*

*

REGLEMENT DES TOURNOIS HOMOLOGUES F.S.Sc. A RESPECTER IMPERATIVEMENT
ET ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 1982

1. ARBITRAGE :
 - a). 1 juge-arbitre qui se réfère obligatoirement au Règlement International, chapitre 1, points 2 et 3
 - b). 1 arbitre vérificateur pour 10 joueurs au maximum
 - c). 1 arbitre calculateur pour 2 arbitres vérificateurs
 - d). 1 pendule officielle F.S.Sc. (à disposition)
 - e). le tirage des lettres se fera au SABOT
2. CORRECTIONS :
D'ARBITRAGE
 - a). la correction doit être faite en ROUGE uniquement
 - b). en cas de zéro, il faudra préciser au joueur le mot qui fait l'objet de la pénalisation.
(réd. : le point b) n'a pas toujours été respecté jusqu'à présent)
3. JOUEURS :
 - a). ne pas utiliser la couleur rouge, ni le crayon-papier pour le remplissage des bulletins-réponse
 - b). des avertissements et des zéros seront infligés pour indiscipline
 - c). les changements de tables en fonction du classement provisoire seront effectués lors des championnats suisses (paires et individuel) après chaque manche
4. ORGANISATEURS : ceux-ci veilleront à réserver des places à l'avant pour les personnes présentant des difficultés de vision ou d'audition.

Si, en cours d'application, l'on s'aperçoit que le présent règlement présente des lacunes, le comité se réserve le droit de le compléter ou de le modifier.

*
* *
*

FEDERATION INTERNATIONALE DE SCRABBLE FRANCOPHONE

DECISIONS DU COMITE DE DIRECTION
MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERNATIONAL DU SCRABBLE "DUPLICATE"

(à dater du 1er Janvier 1982)

- 1.1.2. Le début de la seconde phrase est modifié :
"... . Cependant, s'il s'agit d'un championnat national ou international nécessitant "
- 1.2.1. La fin de la première phrase du deuxième paragraphe est modifiée :
" ... mais il peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses pouvoirs à des assistants. En outre,..."
- 1.3.6. La première phrase du deuxième paragraphe est modifiée :
" Le juge-arbitre annonce, ensuite, le représentant le meilleur total des points trouvé par un ou plusieurs joueurs, en s'efforçant de respecter la prononciation phonétique indiquée par le P.L.I. et de plus en l'épellant, s'il estime qu'il peut y avoir doute; ..."
- 1.3.11. Un nouvel article est inséré :
NOUVEAU "Si, à l'issue d'un coup, il apparaît qu'aucun score positif n'a été réalisé par les joueurs, le juge-arbitre remet les lettres du coup dans le sac et procède à un nouveau tirage."
- 1.3.11. Ledit article devient l'article 1.3.12.(nouveau).
ANCIEN
- 1.3.12. Ledit article relatif au "décomposé" est supprimé mais un renvoi (7) est
ANCIEN ajouté à la fin de l'article 1.3.12. nouveau (1.3.11 ancien) renvoyant à
une note au bas de page :
"(7) En partie non officielle, lorsqu'il ne reste que quatre lettres, dont une ou plusieurs voyelles, le juge-arbitre peut autoriser les joueurs à placer ces lettres à différents endroits de la grille en formant plusieurs mots dont les points se cumulent (décomposé)."
- 1.3.14. Le début de la 1ère phrase est modifié :
"En cas de litige grave, portant sur le chronométrage, l'épellation, le placement du mot, l'affichage, etc..., dont toute solution apparaîtrait ..."
- 1.3.17. L'article est modifié comme suit :
"S'il est constaté soit au cours de la partie, soit après celle-ci mais en respectant les délais impartis par le règlement de la compétition en cause qu'une erreur a été commise en cours de partie, au détriment ou au profit d'un joueur, le juge-arbitre doit rectifier le total des points de ce joueur et, le cas échéant, celui de la partie sur la feuille d'arbitrage. Le joueur peut, toutefois, faire appel dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 1.3.15."

2.1.1. (Sont admis :)

Ajouter au c) entre QUANT et TANDIS :

" REVOICI, REVOILA ".

Ajouter un e) :

" e) le mot CH'TIMI ".

2.2.1. a) le début de l'article est modifié :

"Tous les féminins de mots admis sont valables, pour autant qu'ils soient mentionnés dans la première partie du P.L.I. (même ceux indiqués dans les commentaires d'un mot comme ANNONCEUSE, CHOUTE, MALINE, RECORDWOMAN, SAGOUINE, YACHT(S)WOMAN) ainsi que"

b) le renvoi (7) ancien et la note de bas de page y afférente (pluriel de recordwoman) sont supprimés.

2.2.2. Le début de l'article est modifié :

"Tous les pluriels de mots admis autres qu'en -S sont valables, pour autant qu'ils soient mentionnés dans la première partie du P.L.I. (avec l'entrée ou dans les commentaires d'un mot comme CHOUX) ou qu'ils soient mentionnés au 3.1. du présent règlement. En outre, les mots admis pour lesquels seul un pluriel non français est mentionné au P.L.I., que ce soit avec l'entrée ou dans le commentaire, acceptent également le pluriel français en -S (ainsi"

2.2.3. Il est ajouté "in fine" :

" ... ainsi que les singuliers AGRUME et CORALLIAIRE ".

2.1.5. Article nouveau.

"Le pluriel de BOLIVAR est BOLIVARES ou BOLIVARS; celui de GENT est GENS; celui de OEIL : YEUX ou OEILS; celui de RECORDWOMAN : RECORDWOMEN ou RECORDWOMANS."

N.B.- a) La note de base de page sur le pluriel de recordwoman est supprimée (voir plus avant).

b) Le pluriel "dilettanti" n'est pas admis m'étant mentionné ni avec l'entrée ni dans les commentaires du mot DILETTANTE.

3.2.6. Est ajouté aux exemples de mots sans définition en dehors d'une expression toute faite où ils sont employés au singulier et qui sont invariables, comme ACABIT, etc... :

" SOUVENANCE "

3.2.6. Sont ajoutés aux exemples de mots singuliers faisant partie d'une expression toute faite mais qui peuvent se mettre au pluriel comme APPROCHANT, etc... :

" AGONISTE, ARRACHEUR, AVALEUR, BOURRELE,E, BRINGUE, DEREEL,ELLE, DINATOIRE, MULTIRISQUE, THENAR, TRANSFORMANTE, VOYER .."

3.3.2. Sont ajoutés aux verbes pouvant être considérés comme transitifs directs :

" DECALOTTER, MAZOUTER, ROSIR, VOCALISER ".

3.3.3. Est ajouté aux participes passés pouvant varier en genre et en nombre :
" EMERGE ".

3.4. Sont ajoutés aux verbes pouvant se conjuguer complètement :
" DEFAILLIR, RIRE, SOURIRE ".

Ajouter entre l'article relatif à CHDIR et celui relatif à LUIRE :

" - JUMELER se conjugue comme APPELER (11) et RECACHETER comme JETER (11).

*
* *
*

Enfin, il y a lieu de rappeler que lors de l'impression du R.I.
(mis en vigueur à dater du 1^{er} janvier 1981), le titre :

3. PRECISIONS GRAMMATICALES a malencontreusement sauté.

Il convient de l'ajouter au texte actuel du R.I. et il faudra pallier
à cette lacune en cas d'impression d'un nouveau texte coordonné
au 1^{er} janvier 1982.

*

*

LES MOTS DU P.L.I. 1981 DISPARUS DU P.L.I. 1982

MAIS TOUJOURS ADMIS AU 1^{er} janvier 1982

(Article 2.1.1. du R.I.)

- mots de moins de 16 lettres -

ANGLICISANT,E n. synonyme d'ANGLICISTE

ARGILACE,E adj. qui ressemble à l'argile

AUNAGE n.m. mesurage à l'aune

AUREOMYCINE n.f. antibiotique

AUTOCULTURE n.f. autarcie culturelle

BAGAUDE(S) n.m. paysan(s) gaëlois révolté(s) contre les Romains (sing. adims)

BIMANE adj. et n. qui a deux mains à pouces opposables

BOSSELAGE n.m. travail en relief sur le métal, la vaisselle, etc...

BOULLE n.m. meuble incrusté dans le style de l'ébéniste BOULLE.

BRISKA n.m. chariot léger transformable en traîneau.

CABINOTIER n.m. horlogier genevois travaillant sous les combles (XVIII^e siècle)

CEGESIMAL,E adj. relatif au système C.G.S.

CELTIVM n.m. synonyme de HAFNIUM

CHALONE n.f. hormone à effets inhibiteurs

CRISS n.m. synonyme de KRISS, poignard ondulé malais

GRACIOSO adv. gracieusement (en musique) synonyme de GRAZIOSO

KNICKERBOCKERS n.m.pl. synonyme de KNICKERS, larges pantalons serrés au genou

LETCHI n.m. synonyme de LITCHI et LYCHEE, arbre de Chine et son fruit

NEPTUNISME n.m. théorie de la formation des roches par les effets de l'eau

RICHTER n.m. inv. (échelle de RICHTER) (désormais en minuscules grasses)

MOTS ADMIS EN 1981 MAIS NON ADMIS au 1.1.1982

GENTS, pluriel incorrect de GENT, le pluriel étant GENS (R.I. 1982)

DILETTANTI (en Belgique), pluriel italien de DILETTANTE; le seul pluriel en S est
admis (R.I. 1982).

RELIQUAT DE L'ADDITIF AU 1^{er} JANVIER 1982

après l'entrée au P.L.I. 1982 de plusieurs
mots de l'additif au 1^{er} janvier 1981

Titre 5 du R.I.

AGASSE	DAMEUR	GADIN	HURDLER
AJOUR	DAMEUSE	GENERER	INOX
BEMQLISER	DAZIBAO	GOMENOL	JACQUES
BERNICLE	DEBACHER	GOMENOLE,E	MARENNES
BOBONNE	DROLET,ETTE	GOMINA	MINOU
BRIBE	ENQUER	GOMINE,E	NONUPLER
CHABLER	ENRENER	GRAPHITE	REDEVOIR
CHAUMAGE	FOFOLLE	HOTTEE	REETUDIER
CRYOGENE	FRANCITE	HOUER	REVERNIR
			SEMONCER

*
* *
*

MOTS NOUVEAUX DU P.L.I. 82

ACCEDANT,E	COACHES	GOULAG	OPTIMA
ADDICTION	COEDITEUR	GRAZIOSO	PARAFEUR
AGRICULTRICE	COPULER	GROUPIE	PARAPHEUR
ALCOTEST ou ALCOOTEST	CRYOLITE	GUEPIERE	PARNASSIENNE
ALESEUR	CRYOLITHE	HYDROFOIL	PEDE
ANODISER	CULPABILISANT	HYDROPTERE	PLANCHISTE
ANTITABAC	DEALER	INCONTOURNABLE	PRECANCEREUX,SE
APPLICATEUR	DEBILISATION	JOGGING	PREDECOUPE
ARCHETERIE	DECIDEUR	KANAK,E	PRIVATISTE
ARCHETIER	DEMAOISATION	KILIM	PSYCHOAFFECTIF,IVE
ASPERME	DEMERDER	KRISS	QUARTILE
AUTOCORRECTIF,IVE	DENSEMENT	LEUCOME	QUINTO
AUTOCORRECTION	DEPENALISATION	LOFT	RADIOCASSETTE
BANTOU,E	DEPENALISER	LUDOTHEQUE	RADIOREVEIL
BASCULANT,E	DESINFORMATION	LYCHEE, LITCHI	RADIOTELEPHONE
BERBEROPHONE	DETHEINE	MASSIFICATION	RESIDANAT
BIOCONVERSION	ECALÉ	MEDICALISATION	RESSOURCER
BIOTECHNOLOGIE	ECALER	MEDICALISER	SCANOGRAPHIE
BIPHASE,E	ECHIQUEEN,NE	METABOLISER	SPONSORISER
BONSAI	ENCEPHALINE	MIJOTEUSE	SURMEDICALISER
BOSCO	ENKEPHALINE	MINICHAINÉ	THEINE
BRAQUEUR	EXTRABUDGETAIRE	MOUDJAHID	TRIPLEX
BUREAUCRATIQUE	FACTRICE	MULTISALLES	TRISTOUNET,ETTE
CAFTAN ou CAFETAN	FAISSELLE	MYOPATHE	UFOLOGIE
CALCULETTE	FIDELISATION	NETSUKE	URINER tr.
CANCEROGENE ou CANCERIGENE	FIDELISER	NEUROBIOLOGIE	VERLAN
CARITATIF,IVE	FIXING	NEUROSCIENCES	VIDEOCABLE
CHALOUPE,E	FLUORE,E	NUCLEINE	VOUCHER
CHICANO	GAMBA	OCEANE	WALKMAN
CH'TIMI	GEOSTRATEGIE	ONCOLOGIE	
CIBISTE	GEOSTRATEGIQUE		